

**DOSSIER DE DECLARATION D'OUVERTURE  
D'UNE PISCINE OU D'UN BAIN BOUILLONNANT (SPA)  
dans le département du Nord**

**Réglementation.**

La déclaration d'ouverture au public d'une piscine ou d'une baignade aménagée est prévue par le Code de la Santé Publique (article L 1332-1).

Les documents à fournir dans le cadre de la déclaration d'ouverture sont établis suivant les modalités de l'article A.322-4 du Code du Sport (annexe III-7).

**La déclaration.**

Un modèle de lettre est joint au présent courrier.

**Le dossier justificatif.**

A ce feuillet est joint un dossier justificatif comprenant les pièces présentées dans les pages suivantes de ce document.

En italique, correspondent les informations demandées en supplément de la réglementation par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France.

Le dossier est à remettre en 3 exemplaires à la Mairie du lieu d'implantation de l'établissement au plus tard 2 mois avant la date prévue pour l'ouverture de l'installation. Le Maire délivre un récépissé de réception ; il transmet, dans un délai d'une semaine après réception, 2 exemplaires au Préfet. Joindre directement un 4ème exemplaire à l'ARS Hauts-de-France.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez joindre le secrétariat du Service Santé Environnementale du Nord :

- par téléphone au : 03.62.72.88.41.
- par courriel à l'adresse suivante : [ars-hdf-sse59@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-sse59@ars.sante.fr)

**DOSSIER JUSTIFICATIF**

Etablissement :

- Nom :
  - Adresse :
  - Téléphone :
  - *Télécopie et mail :*
- 

Propriétaire :

- Nom :
  - Qualité :
  - Adresse
  - Téléphone :
  - *Télécopie :*
- 

Nature de la gestion (société privée, association loi 1901, :  
municipale, intercommunale, autre)

- Nom du responsable de la gestion de l'établissement :
  - Adresse :
  - Téléphone :
  - *Télécopie :*
  - *Adresse de facturation pour les :*  
*analyses issues des contrôles sanitaires*
  - *SIRET :*
- 

Date de mise en service :

Période d'ouverture :

Horaire d'ouverture :

Nombre de bassin :

Type de bassins :  *Piscine*  *SPA Bains à remous*

Dimension du/ des bassins :  *Volume du/ des bassins :*

Equipements particuliers :  *Cascades*  *Nage à contre-courant*  
 *Jets*  *Sièges relaxants à bulles*

Fréquentation maximale instantanée en visiteurs :

Fréquentation maximale instantanée en baigneurs :

## Locaux et installations.

Joindre :

- les plans des locaux où doivent être également précisés les zones de circulation du baigneur (pieds chaussés /pieds nus) et l'emplacement des équipements sanitaires (douches, cabinets d'aisance, urinoirs, lavabos, lave-pieds et pédiluves) et le cas échéant, du poste de secours;
- les plans des bassins ou plan d'eau ;
- les plans ou les schémas de principe des installations techniques de circulation et de traitement de l'eau des bassins, et le cas échéant, de l'eau des pédiluves (le type d'hydraulicité, les éléments techniques sur la filtration et la régulation, la nature des procédés de traitement) ;
- les plans ou les schémas de principe des installations de circulation et de traitement de l'air (système d'aération, apport d'air neuf, déshumidification, chauffage...);
- la nature de revêtement des bassins, des plages et des sols de l'établissement ;
- le schéma de principe des installations de production et distribution d'eau chaude sanitaire ;
- la présence d'équipements utilisables par les personnes à mobilité réduite.

Pour les établissements ne possédant pas de plans comme les bassins mobiles ou baignades aménagées, réaliser ces plans sur une feuille blanche en indiquant bien les éléments cités ci-dessous.

*Pour les bassins mobiles, indiquer :*

- l'entrée et la sortie de la zone de bain ;
- la présence de « cabines de déshabillage » ou la zone de déchaussage ;
- la présence et le nombre de douches (localisation) et de cabinets d'aisance ;
- la position du (des) pédiluve(s) s'il(s) existe(nt), leur alimentation, et le cas échéant, leur fréquence de vidange;
- la nature du revêtement entourant les bassins ;
- un descriptif du traitement de l'eau du bassin (filtration, désinfection et régulation),
- indiquer l'utilisation du bassin (durée de la séance, type d'activité) ;
- les positions des entrées et des reprises d'eau au niveau du ou des bassins ;

*Pour les autres piscines, indiquer :*

- le type d'hydraulicité, les arrivées d'eau ainsi que les bouches de reprises, et la position des skimmers et des goulottes au niveau des plans des bassins;
- le type de traitement utilisé pour le pédiluve (galet de chlore, colonne à galets, solutions chlorées, ...).

---

## Eau alimentant l'installation :

Nature de l'eau alimentant les bassins :  
(eau du réseau public, d'un forage privé, eau de mer)

Traitement éventuel de cette eau alimentant les bassins :  
(aucun traitement, filtration, adoucissement, autre)

Méthode de remplissage des bassins :  
(dans la bêche tampon, dans un bac de disconnexion, autre)

Protection contre les retours d'eau dans le réseau public :  
(disconnecteur, bac de disconnexion, autre)

## **DECLARATION D'OUVERTURE D'UNE PISCINE OU D'UN BAIN BOUILLONNANT (SPA)**

**ARTICLE L.1332-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**Je soussigné (Nom - qualité)**

**Déclare procéder à l'installation d'une piscine**

**Adresse**

**Commune**

**La date d'ouverture est fixée au :**

**Dès son ouverture, l'installation sera conforme à la description contenue dans le dossier justificatif joint à la présente déclaration et satisfera aux normes d'hygiène et de sécurité fixées par le Code de la Santé Publique (articles D. 1332-1 et suivants) et par l'arrêté du 7 avril 1981 modifié.**

**Fait à :**

**Le**

**Signature :**

**Pièces à joindre :**

**Dossier justificatif**

**Les plans des locaux et des bassins**

**Les plans d'exécution des installations techniques de circulation et de traitement de l'eau et de l'air**